

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 180-24

Objet : RD - Commune de La Ravoire - Cession des parcelles cadastrées section O n° 406-408-413

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoza à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffenat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 180-24

objet **RD - Commune de La Ravoire - Cession des parcelles cadastrées section O n° 406-408-413**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, indique que Grand Chambéry est propriétaire des parcelles cadastrées section O n° 406-408-413 à La Ravoire, d'une superficie cadastrale totale de 955 m².

Michel Covarel est propriétaire du tènement contigu aux parcelles de Grand Chambéry.

Dans le cadre du permis d'aménager de la Villette accordé le 14 juin 2012 à l'agglomération et deux particuliers propriétaires d'une partie du foncier, dont Michel Covarel, un projet urbain partenarial a été conclu (PUP). Ce PUP prévoyait à terme la cession des parcelles mentionnées ci-dessus à l'un des deux particuliers, Michel Covarel.

Suite à l'accord de Michel Covarel et conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat du 4 octobre 2024, il est proposé de céder ces parcelles à Michel Covarel ou à toute société existante ou à créer se substituant à ce dernier et dont Michel Covarel serait le gérant.

Cette cession s'opérera selon l'évaluation de la direction de l'immobilier de l'Etat au prix de 67 275 € HT. Cette évaluation prend en compte le fait qu'environ la moitié des superficies cédées est inconstructible en raison d'un talus qui supporte un chemin communal. Michel Covarel s'acquittera également de l'ensemble des frais d'acte.

La présente vente devra intervenir au plus tard le 30 avril 2025. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat du 4 octobre 2024,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la cession des biens immeubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la cession des parcelles cadastrées section O n° 406-408-413 situées à La Ravoire, d'une superficie cadastrale de 955 m² à Michel Covarel ou à toute société existante ou à créer se substituant à ce dernier et dont Michel Covarel serait le gérant,

Article 2 : d'approuver l'ensemble des modalités financières de cette cession au prix de 67 275 € HT. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Article 3 : de préciser que la présente vente devra intervenir au plus tard le 30 avril 2025. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes à venir ainsi que tout document y afférent,

Article 5 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

180-24

Objet de l'acte :

RD - Commune de La Ravoire - Cession des parcelles cadastrées section O n° 406-408-413

Classification Préfecture :

7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises

Date de l'acte :

07 novembre 2024

Annexe(s) :

Plan

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20241107-lmc1H32422H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32422H1

Date de transmission en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet:

jeudi 14 novembre 2024